



# 1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020

<b>Date :</b>	<i>Jeudi 25 juin 2020</i>	<b>Présidence :</b>	<i>Luc Peneveyre</i>
<b>Lieu :</b>	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	<b>Secrétaire :</b>	<i>Julia Belluz</i>
<b>Début de séance :</b>	<i>20h15</i>	<b>Scrutateurs :</b>	<i>Francine Pichard, Laure Détraz</i>
<b>Fin de séance :</b>	<i>23h45</i>		
<b>Municipaux :</b>	<i>Tougne Nicole, Reber Christian, Liechti Eric, Pernet Dario</i>		
<b>Municipale excusée :</b>	<i>Ansermoz Carole</i>		
<b>Excusés :</b>	<i>Anker Lionel, Balmelli Frédéric, Bonzon Frédéric, Genillard François, Huck Yoann, Husson Bertrand, Lhuissier Julie, Luminati Fabio, Paschoud Claude, Penard-Berruex Muriel, Pichard Marc, Pichard Maude, Piquet Gérard, Racat Christophe, Sthioul Alain</i>		
<b>Absente :</b>	<i>Zumbrunnen Sophie</i>		
<b>Démissionnaire :</b>	<i>Genillard-Yersin Philippe</i>		

Le Président du Conseil communal, **Luc Peneveyre**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité tout en excusant Mme Carole Ansermoz qui a dû se retirer en dernière minute et Mme Odile Ginier, boursière, en arrêt maladie, qui ne pourra donc pas répondre aux questions sur les comptes. Il souhaite également la bienvenue à la presse et au public dont nous apprécions la présence. Cette séance est particulière en raison de la situation sanitaire actuelle.

33 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le **Président** relève que plusieurs documents ont été déposés sur les chaises, notamment un ordre du jour corrigé. En effet, l'ordre du jour adressé par courrier contenait quelques erreurs de forme d'où la raison de ce nouvel ordre du jour corrigé, à savoir :

**Point 8.2.** **Election** des vices présidents et non pas « Nomination »

**Point 8.3.** **Election** des scrutateurs et des suppléants et non pas « Nomination »

**Point 9 :** **Suppression** des noms des membres et des suppléants de la commission de gestion

**Point 10 :** **Election d'un nouveau membre** de la commission des finances et non pas « Renouvellement de la commission des finances »

**Suppression** des noms des membres et des suppléants de la commission des finances

et ajout du point n° 11 et modification de la numérotation des points suivants, soit :

**Point 11 :** **Election d'un nouveau membre** au comité de direction de l'AISOL

**Point 12 :** **Communications municipales**

**Point 13 :** **Divers et propositions individuelles**

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications apportées.

## 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. Le Président relève que le procès-verbal a été établi dans une nouvelle version. N'étant pas adopté par le conseil, il a été transmis avec l'indication « Projet » et n'est donc pas signé. Il sera renvoyé aux conseillers avec les modifications éventuelles qui y seraient apportées. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

**Borghi Alexandre** n'a pas de remarque sur le procès-verbal mais il tient à féliciter le bureau pour la nouvelle mouture de ce dernier.

Aucune modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal tel que présenté.



### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 14 janvier 2020 invitation aux JOJ2020 par la Municipalité, le 9 février 2020 participation au dépouillement des votations fédérales et de l'élection complémentaire au conseil d'état (1er tour), le 19 février 2020 invitation à l'Erika Hess Open, le 3 mars 2020 séance du bureau pour la préparation du conseil du 26 mars 2020 annulée par la suite, le 21 avril 2020 en pleine crise du COVID-19 et sur l'initiative du syndic séance avec les présidents des commissions de gestion et des finances, le 2 juin 2020 séance du bureau pour la préparation de ce conseil.

Il informe qu'une commission ad hoc chargée d'étudier le dossier sur le projet de prolongement de la ligne de l'ASD a été nommée; les membres sont Mmes Isabelle Fontana, Julie Lhuissier et MM Jean-Charles André, Bernard Hähni, Yoann Huck, Eric Mermod et Florian Pichard. Suite à la crise sanitaire, le travail de cette commission a été mis en suspens.

Il fait lecture de la lettre de la démission du conseil communal de M. Philippe Genillard-Yersin avec effet au 20 juin 2020, de la lettre de démission de Mme Julia Belluz du poste de secrétaire du conseil avec effet au plus tard au 30 juin 2021 et la copie la lettre de démission adressée au conseil intercommunal de l'AISOL de Mme Nathalie Rapin du poste de membre du comité de direction de l'AISOL avec effet au 31 décembre 2020.

### 4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**Le Président** appelle **Romain Frei** qui remplacera **Philippe Genillard-Yersin**, démissionnaire. Etant donné qu'aucun recours n'est formulé, il procède à son assermentation.

**Le Président** donne la lecture de la promesse prescrite par l'article 9 LC et à l'appel de son nom, lève la main droite et dit : «Je le promets». Une copie de ce pv sera envoyé à Mme La Préfète qui en prendra acte.

## 5. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2019

### 5.1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

*Rapporteur* : Philippe Bonzon

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion.

Les municipaux en charge des dicastères donnent réponses aux questions de la commission de gestion.

#### **Pernet Dario :**

Service des eaux et STEP : Requête sur les règlements communaux, il confirme que la commune n'est pas en règle avec la gestion des eaux usées. Suite à des discussions, le canton va préparer un règlement type qui sera mis à disposition des communes pour qu'elles puissent établir un nouveau règlement communal afin de se mettre en règle.

Au sujet des problèmes d'odeurs de la STEP, il relève qu'une nouvelle façon de travailler a été appliquée et suite à cela les odeurs ont fortement diminué. Un curage du réseau principal et un contrôle caméra (depuis la STEP jusqu'après l'Eurotel Victoria) a été effectué et il y a beaucoup de dégagements d'odeurs à deux endroits. Des travaux seront planifiés dès que les lieux précis seront trouvés.

En rapport à la STEP et suite à la dénonciation d'un biologiste, il y a eu une séance avec le canton. Il en est ressorti un rapport positif sur la gestion et sur tout ce qui avait été mis en œuvre pour la STEP. Suite à cela, Il pense qu'il faudrait commencer à faire des études préliminaires sur un avant-projet d'une nouvelle STEP tout en sachant que cela va prendre quelques années.

Chalets d'Alpage : Requête sur les installations électriques, il a été constaté que dans un des chalets, toute l'installation électrique intérieure nécessitait un contrôle. Ce contrôle a été fait par un électricien. Des contrôles par la Romande Energie sont en cours dans les autres chalets d'alpage.

Requête sur le choix de la couverture des toits, il semble pertinent que la couverture des chalets situés autour du Lac Retaud (qui a un cadre bucolique) soit refaite en anseilles ou en tavillons et pour ceux qui sont plus éloignés qu'elle le soit en tôle; le coût en est nettement moins élevé. Une étude dans ce sens sera faite.

Maison des congrès Claude Nicollier : Il a déjà été discuté du coût des travaux (ventilation, etc.), une proposition a été faite pour l'intégrer dans le projet de la CITAV mais pas encore de réponse de leur part. A ce jour, il ne faut pas se lancer dans des frais conséquents alors que nous pourrions recevoir des subsides. Patientons encore un peu.

**Ansermoz Carole – remplacée par Reber Christian :**

Gestion des déchets : il a été pris bonne note des remarques. Des contrôles ont déjà été effectués, plusieurs dénonciations ont été établies à l'encontre des personnes en infraction; le nouveau responsable de la déchetterie, M. Guillaume Gallaz, a été assermenté pour qu'il puisse faire un rapport des dénonciations. M. Patrick Frutig a également été assermenté afin qu'il puisse entamer des recherches sur les personnes qui auraient déposés des sacs illégalement.

Poubelles débordantes : Il relève qu'il s'agit là de l'exercice 2020 mais admet que la commune a été débordée par l'augmentation de la fréquentation dans la station cet hiver. Il abonde dans le sens que des tournées supplémentaires auraient dû être organisées les jours de débordement.

Bus navette : Il avait déjà été répondu à la commission qu'il s'agit là d'un problème de concession.

L'hiver dernier, avec le manque de neige et la non-ouverture de l'installation de Vers-l'Eglise, il avait été demandé au bus navette d'aller tourner à l'Auberge de l'Ours et de récupérer les skieurs à la gare de Vers-l'Eglise. Ce sont les TPC (pourtant fournisseurs des Diablobus) ont refusé cette demande en raison de la concession qui est déjà exercée avec la ligne de chemin de fer et qu'il n'y ait pas de doublon de la concession pour le même trajet. Il souligne que ces concessions sont uniquement détenues par les compagnies de transports et qu'il y a également le problème avec les règles qui sont imposées aux chauffeurs sur le temps de conduite. Une réponse plus détaillée sera donnée par écrit.

**Liechti Eric :**

Office du tourisme : Il informe que pour la cellule locale, l'entente est cordiale et donne entière satisfaction. La Municipalité est à l'écoute de leurs propositions et vice-versa. Plusieurs projets ont été élaborés durant cette période de confinement, à savoir sur des projets touristiques avec des prestataires et sur des projets locaux dont la création de nouveaux sentiers thématiques pour l'été. Au sujet de Porte des Alpes, des questions se posent, mais actuellement c'est le statu quo.

Sentiers pédestres : Il a pris bonne note de la requête de la commission de gestion. La Municipalité va établir un projet chiffré pour améliorer l'entretien des sentiers pédestres et les prestations animations hivernales (pistes de fond et sentiers hivernaux). **Reber Christian** précise que la Municipalité répond favorablement à cette requête et présentera les conclusions de l'analyse qui sera faite.

**Reber Christian :**

Travail au noir : La Municipalité s'avoue être naïve. Elle regrette que les accusations ne soient pas plus précises et plus étayées. Elle n'a réellement pas eu connaissance de l'ampleur de ce phénomène et elle demande plus d'éléments qu'elle examinera. Si ces accusations sont fondées une suite sera donnée. La Municipalité n'a pas, en l'état, le pouvoir d'investigation sur les entreprises, mis à part celles à qui elle demande des offres.

**Le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

**Bonzon Philippe** remercie la Municipalité pour les réponses qui sont claires. Le sujet sur le travail au noir sera à rediscuter. La commission de gestion attend les réponses de la Municipalité par écrit avant le prochain conseil.

**Pichard Philippe** intervient au sujet des sentiers pédestres et rappelle qu'une motion avait été acceptée par le conseil afin qu'un montant soit mis au budget pour les sentiers pédestres et c'est ce qui avait été fait pendant des années. En début de cette législature, la Municipalité a supprimé ce montant du budget. Il se demande si une motion déposée et acceptée a une durée déterminée ou, dans le cas contraire, qu'est-ce qui a permis à la Municipalité de supprimer ce montant ? **Le Président** prend note de cette remarque et se renseignera afin de pouvoir y donner réponse.

**Pichard Philippe** relève que la commission de gestion met en avant la surcharge de travail du bureau technique, surcharge due à des contraintes imposées par l'état. Si on prend les comptes, les traitements (salaires) du bureau technique sont ventilés sur 4 postes. Ces contraintes ont pour résultat que les montants des traitements sont importants et cela ne sera pas possible ad aeternam. Il pense qu'il faudrait écrire au conseil d'état et intervenir auprès des députés afin de recevoir des aides financières.



**Croisier Bertrand** abonde dans le sens que l'état impose de plus en plus d'obligations contraignantes et compliquées notamment en matière de permis de construire. Il relève que la loi sur l'aménagement du territoire donne parfois la possibilité à la Municipalité de ne pas procéder à des mises à l'enquête et de se contenter d'autorisations ce qui diminuera les formalités administratives ainsi que le coût pour le propriétaire. Il regrette que la Municipalité ne fasse plus usage de cette possibilité et l'encourage à utiliser le plus possible le peu de liberté que la loi cantonale lui laisse.

**Borghi Alexandre** abonde dans le sens de M. Croisier au sujet de l'usage du peu de liberté que laisse la loi. Sur un autre sujet, il souhaite revenir sur un article paru dans le 24Heures du 25-26 juillet sur la péréquation et les factures sociales. Il fait la lecture de cet article et il en ressort que, suite à une séance sur la 1ère assise au sujet des factures sociales, 114 communes sur 310 ont répondu présentes et certaines ont refusé de payer la facture sociale. Il demande si la Municipalité a assisté à cette séance ? **Reber Christian** informe que la Municipalité a délégué ses pouvoirs à l'UCV qui l'a représentée. A ce jour cette affaire progresse, une commission a été constituée parmi toutes les communes vaudoises. Elle a été invitée à être reçue par le conseil d'état dans le courant du mois de juillet. Cette commission et le conseil d'état vont travailler ensemble pour réduire cette facture.

**Le Président** clôt la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

## 5.2 ADOPTION DE LA GESTION ET DES COMPTES ET DÉCHARGE

*Rapporteur* : Philippe Bonzon

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion sur les comptes 2019.

Le président aborde les chapitres les uns après les autres.

### 1. Administration :

Point 102.300 : **Grobéty Patrick** rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2016, la Municipalité avait proposé un montant de CHF 250'000.00 par année de vacances qui avait été réduit par un amendement déposé par la commission des finances à CHF 225'000.00. Ce montant ayant été dépassé de CHF 14'825.00 il pense qu'il y a une correction à faire sur ce poste. **Le Président** rappelle que la boursière étant absente, c'est Mme Tougne qui répondra à cette demande. **Tougne Nicole** relève qu'il y a, en contre-partie, le compte 102.436 (indemnités, jetons de présences) et qu'il s'agit de présentations dans des conseils d'administration, dans des commissions qui représentent le district ou dans des mandats en rapport à la fonction des municipaux. Il y a un retour de ces heures de CHF 22'147.50 qui diminue les vacances des municipaux. **Grobéty Patrick** revient sur la question de M. Philippe Pichard au sujet de la durée dans le temps d'un amendement ou d'une motion; il demande que la Municipalité soit en règle avec les décisions votées lors des précédents conseils.

Point 150.3652.1 : **Pichard Philippe** pense que ce poste ne devrait pas figurer dans les comptes mais faire l'objet d'une simple annotation. Il relève que beaucoup d'écritures (pompiers, ASP, service de voirie) devraient être balancées dans les postes affectés au personnel communal. Il relève également que pour le point 3583.4360 (Maison des congrès Claude Nicollier – prestation en nature/manifstation) de CHF 69'445.00 apparaît dans les Produits et que cette écriture améliore les produits de la Maison des congrès Claude Nicollier. Il demande un éclaircissement sur la comptabilisation de ce point; il pense que cela ne devrait pas figurer dans les comptes. **Reber Christian** est d'accord avec M. Philippe Pichard sur certains points et que cela péjore les comptes. Pour le futur, cela figurera dans les commentaires et non pas dans les comptes.

Point 160.3010 : **Bertrand Croisier** constate que le budget est largement dépassé, pourquoi ? **Reber Christian** explique qu'il s'agit de congés et vacances en retard de l'employée qui a quitté ce poste au 31 décembre 2018 et qu'elle a été payée quelques mois sur l'exercice 2019. **Bertrand Croisier** suggère, pour des futurs cas similaires, que le montant apparaisse en transitoire dans les comptes.

Point 163.480 : **Grobéty Patrick** demande quelle est la cause du montant de CHF 10'284.25 ? Ce devrait être pour en couverture du déficit de la Free Access de l'année 2018, mais si on se reporte au compte de la Free Access (pages vertes), on peut voir que le déficit est de CHF 7'651.00; d'où vient cette différence ? **Liechi Eric** relève que sur les pages vertes du compte Free Access figure la réponse. Il s'agit du résultat 2018 à reporter sur 2019 et ajouté au résultat 2019.

**Reber Christian**, en rapport au commentaire sur la taxe de séjour, a demandé au bureau du conseil de faire parvenir aux membres du conseil l'audit des réviseurs établi pour la Municipalité et non pas celui établi pour le conseil. Dans l'audit pour la Municipalité, en page 7, figure un commentaire qui porte à confusion et il souhaite lever le doute qui plane.



De ce commentaire, il ressort une différence de comptabilisation d'une perte conséquente. La Municipalité a pris contact avec les réviseurs. Dans un courriel, les réviseurs relèvent, qu'à leur sens, il semblerait que les débiteurs ouverts au 31 décembre 2018 n'étaient pas justifiés, respectivement pas avérés à cette date et qu'il s'agirait là d'un problème de réconciliation de comptes. Il tient à souligner que l'ancienne préposée qui a quitté son poste au 27 décembre 2018 a remis tous les comptes, pièces et autres et que tout était parfaitement bien tenu et en ordre. Il relève qu'il s'agit de débiteurs encore ouverts et d'un problème de réconciliation de comptes avec la nouvelle comptabilité. Il souhaite que cela soit clair et qu'il n'y ait aucun doute au sujet de l'ancienne préposée. Ce problème va être investigué et des réponses vont être données.

Point 180.3653 : **Grobéty Patrick** pensait que ce déficit se trouverait dans les comptes de la Free Access. Il relève qu'il y aurait encore un montant de CHF 8'457.10 que la commune a dû payer, en plus de la Free Access ? **Liechti Eric** renvoie aux pages vertes des comptes Free Access. Il s'agit d'un complément entre le budget de CHF 101'000.00 et les charges totales des transports et que ce montant de CHF 8'000.00 fait partie des caisses communales et équilibre une partie des comptes.

Point 180.4650 : **Rapin Nathalie** constate qu'une subvention de CHF 25'000.00 était prévue au budget mais qui n'apparaît plus dans les comptes, pourquoi ? **Tougne Nicole** informe qu'il s'agissait d'une participation en diminution du bus navette de CHF 92'000.00. La partie de la facture concernant le bus navette ayant été payée par la Free Access directement, il n'y a donc pas eu de retour de la Free Access pour ce montant.

**Morerod Lucien** au sujet de la demande de M. Grobéty sur le point 180.3653, demande à M. Liechti de préciser sa réponse au sujet des CHF 8'457.10. **Tougne Nicole** y répond et informe que cette facture des TPC concerne la ligne Solaley-Villars-Col de la Croix. Ce coût est réparti entre toutes les communes qui ont l'utilité de cette ligne de bus.

## 2. Finance :

Point 22 : **Croisier Bertrand** relève que dans l'audit, page 24, on parle de taxes d'entreprises et de places de marché 2017, 2018 et 2019 pour un montant de CHF 56'600.00 non encore établies; où en est-on à ce jour ? **Reber Christian** informe qu'il s'agit de la non facturation des marchés et la Municipalité en a pris connaissance après la révision par les réviseurs. Au sujet des taxes d'entreprises, il a été constaté au début 2019 que les factures n'avaient pas été établies correctement depuis 3 ans. De nombreuses taxes d'entreprises ont fait l'objet de recours pour 2016, 2017 et 2018 et qu'ils n'avaient pas été transmis à la commission en matière de recours et de taxes. Ils ont été traités durant l'année 2019 et ils seront facturés. Il en est de même pour la facturation de l'impôt anticipé. Tout cela est actuellement en cours.

## 3. Domaines et bâtiments :

Point 351 : **Croisier Bertrand** revient sur la remarque de la faiblesse du loyer de l'Auberge communale. On peut voir dans l'audit qu'il y a une hypothèque d'env. CHF 5'000'000.00, partiellement amortie à env. CHF 3'000'000.00, avec env. CHF 21'000.00 d'intérêts hypothécaires et qui n'apparaît pas dans les comptes, l'amortissement ne figure pas sous cette rubrique non plus. Ce bâtiment coûte très cher à la commune et le seul amortissement trouvé concerne le fond de commerce. Si on regarde globalement l'estimation fiscale de tous les bâtiments et l'estimation auprès de l'ECA, il y a là une grande différence. Il constate un gros déséquilibre sur ce point et se demande quel est l'intérêt d'avoir une telle disparité ? Ne devrait-on pas revoir et réexaminer tous les bâtiments et pouvoir ainsi répondre à la fiduciaire sur, entre autre, le sujet de la surévaluation de l'Auberge de l'Ours.

**Pernet Dario** au sujet des estimations fiscales, relève que les biens communaux ne doivent pas être taxés exagérément. Au sujet du loyer de l'Auberge de l'Ours, les nouveaux gérants règlent leurs loyers et leur charges et il tient à rappeler que depuis 2011, il y a eu 6 gérants différents et que la reprise de l'établissement a été difficile. Au sujet des amortissements, il faudra voir avec la boursière.

**Croisier Bertrand** le remercie pour ces explications. Il tient à relever que si il y a eu beaucoup de changements de gérants la cause en est aussi un mauvais aménagement. Ne devrait-on pas revoir le problème et faire des modifications (bistro en bas et autre chose dans les étages) pour ne plus perdre autant d'argent ? **Dario Pernet** souligne que depuis qu'il y a les nouveaux gérants, il a constaté qu'il y avait plus de locations par l'intermédiaire de différents sites internet connus. Il est conscient qu'il faudrait faire quelque chose mais quoi ?

## 4. Travaux :

**Croisier Bertrand** fait la remarque d'une erreur sur toutes les pages, à savoir qu'il est indiqué « Budget 2019 » au lieu de « Compte 2019 » (colonne de gauche).



**5. Ecole** : Pas de question/remarque

**6. Police** : Pas de question/remarque

**7. Sécurité sociale** : Pas de question/remarque

**8. Services Industriels** : Pas de question/remarque

**9. Actifs** : Pas de question/remarque

**10. Passifs** : Pas de question/remarque

**Taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires** : Pas de question/remarque.

**Cartes Free Access été 2019** : Pas de question/remarque.

**Croisier Bertrand** relève, dans rapport de la Municipalité, Contrôle des habitants, page 42, qu'il est mentionné sur le point de la statistique 2019 une augmentation de la population hors les chiffres inscrits montrent une diminution. **Tougne Nicole** informe qu'il s'agit bien d'une diminution, l'erreur sera corrigée.

**Le Président** clôt la discussion et met au vote le rapport sur les comptes.

#### **Décisions :**

A l'unanimité, le rapport sur la gestion (année 2019) est accepté tel que présenté (33 oui, 0 non et 0 abstention).

A la majorité, le rapport sur les comptes (année 2019) est accepté tel que présenté (32 oui, 0 non et 1 abstention).

A la majorité, le conseil décide d'accepter les conclusions du rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2019, telles que présentées, soit :

1. d'accepter la gestion et les comptes 2019 en tenant compte des remarques relevées dans le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2019 avec :

Total de charges	CHF	14'251'551.68
Total des produits	CHF	14'071'023.39
Excédent de charges	CHF	180'528.29

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

#### **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°01-2020, RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET AUX CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS**

La commission des finances par son rapporteur, M. Martin André, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées sous réserve de l'amendement déposé par la CoFin.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Reber Christian** remercie la commission des finances pour son travail, les remarques faites étaient pertinentes et elles avaient échappé à la Municipalité ainsi qu'aux services de l'Etat. Un règlement étant inexistant, il n'y avait pas de base de travail. Il s'agit pour la Municipalité de créer un règlement et de fixer des émoluments. Jusqu'à ce jour, la Municipalité se basait sur le règlement de la police des constructions de 1979 qui stipule qu'elle doit se baser sur un tarif qui aurait été décidé par la Municipalité mais ce règlement n'a jamais été trouvé et le technicien actuel se base sur des tarifs qui étaient utilisés par son prédécesseur.

C'est suite à un rapport rendu par la cour des comptes que ce problème a été annoncé et qu'un règlement a été établi selon un modèle cantonal et qu'il comporte des points qui ne concernent pas notre commune.



Au sujet de l'amendement proposé par la commission des finances sur le choix du spécialiste (avocat, architecte, expert ou autre) qui soit fait d'entente avec la Municipalité, il relève qu'en cas de litige il serait plus judicieux que ce ne soit pas d'entente avec l'opposant mais que ce soit l'avocat de la commune qui défende ses intérêts. Cependant, si cet amendement était accepté, la Municipalité n'y verrait pas d'inconvénient.

**Croisier Bertrand** demande une confirmation que pour les objets 5 et 6 que le 3%<sub>0</sub> soit remplacé par 1.5%. **Reber Christian** confirme la chose.

**Pichard Philippe** relève, sur le même objet, que le montant de cet émolument peut être très élevé. Par ailleurs, il est étonné que pour les places de parc il soit indiqué qu'elles doivent être aménagées par les propriétaires à leurs frais sur leurs terrains. Dans le cas où un propriétaire n'a pas suffisamment de place sur son terrain et s'arrange avec son voisin et fait une servitude sur le terrain de son voisin, quel serait le problème ? **Reber Christian** relève que l'initiant d'un projet doit rendre vraisemblable l'impossibilité de construire une place de parc sur son terrain ce qui lui permettrait de bénéficier de la contribution de la commune mais que cela est rare.

**Pichard Philippe** donne l'exemple de propriétaires de chalets situés aux abords de la piste d'Isenau qui ne pouvaient pas traverser la piste en hiver et qui ont dû aménager des places de parc ailleurs. **Reber Christian** relève qu'il s'agit de deux choses différentes et, dans ce cas, il s'agit du règlement sur les constructions et non pas sur les émoluments.

**Croisier Bertrand** comprend la remarque de M. Philippe Pichard. Par contre, en cas d'établissement d'une servitude par un voisin, cela relève du droit privé et elle pourrait être inscrite puis radiée peu de temps après. Il faudrait qu'elle soit également inscrite au bénéfice de la commune afin qu'elle ne puisse pas être radiée sans l'accord de la commune.

**Pichard Philippe** relève qu'il y a des indemnités pour les mètres linéaires pour les fouilles sur le domaine public et qu'il n'y en a pas lorsque la commune effectue des fouilles sur le domaine privé. Dans le règlement, il n'est parlé que du domaine public et pas du domaine privé, qu'en est-il ? **Reber Christian** relève que là encore il ne s'agit pas du règlement sur les émoluments; il s'agit là d'émoluments que facturent la commune aux propriétaires. Il relève que si il y a des règlements qui donnent droit aux propriétaires à des indemnités lorsque la commune touche leurs terrains, il invite ces propriétaires à s'annoncer auprès de la commune.

**Le Président** clôt la discussion.

**La commission des finances** propose au Conseil communal de voter l'amendement suivant :

#### **AMENDEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent :

1. de remplacer la dernière phrase du 1er paragraphe de l'article 6, frais annexes, du Règlement communal par : « Le choix du spécialiste est du ressort de la Municipalité d'entente avec le requérant »

#### **Décision :**

A la majorité (28 oui et 1 non, 4 abstention), le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission des finances.

**Le Président** soumet au vote le préavis municipal n°01-2020 :

#### **Décisions :**

A la majorité, les conclusions du préavis municipal sont acceptées/refusées telles que présentées (29 oui, 0 non, 4 abstention) avec l'amendement de la commission des finances

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. De remplacer la dernière phrase du 1er paragraphe de l'article 6 du Règlement communal par : « Le choix du spécialiste est du ressort de la Municipalité d'entente avec le requérant »;
2. D'adopter le Règlement relatif aux émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions;



3. De charger la Municipalité de soumettre le Règlement adopté à l'approbation cantonale;
4. De fixer son entrée en vigueur dès son approbation avec la cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

**7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°02-2020, RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 400'000.00 POUR LA RÉFECTION DE ROUTES COMMUNALES ET/OU L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX ET OUVRAGES DES SERVICES INDUSTRIELS**

La commission des finances par son rapporteur, M. Martin André, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées sous réserve de l'amendement déposé par la CoFin.

**Le Président** ouvre la discussion.

**Pernet Dario** relève que l'amendement proposé est judicieux et invite le conseil communal à l'accepter.

**Reber Christian** relève qu'il n'est pas d'accord avec la proposition d'amendement de présenter un décompte détaillé à la commission de gestion après chaque chantiers car cela va alourdir la procédure et le processus de travail. Si le conseil fait confiance à la Municipalité pour le crédit demandé, cela ne semble pas nécessaire. Il demande à la commission de gestion si elle est au courant de cet amendement.

**Bonzon Philippe** informe que la commission de gestion n'en a pris connaissance qu'en fin d'après-midi et qu'il n'y a pas eu de contact avec la commission des finances. Pour sa part, une fois que l'on donne un préavis et un travail à la Municipalité, il n'est pas nécessaire d'établir un décompte et il abonde dans le sens de M. Reber.

**Roch Valérie** tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une proposition.

**Pichard Philippe** relève qu'il a été surpris par cette proposition et n'est pas d'accord. Il souligne que si la commission de gestion veut des précisions, c'est à elle de les demander directement. Par contre, il demande que ces travaux soient détaillés pour un meilleur contrôle.

**Morerod Lucien** rappelle que le bureau technique fait déjà beaucoup de contrôles.

**Croisier Bertrand** entend bien cette volonté de vouloir maîtriser ce qui est accordé, mais relève que pour la motivation du municipal en charge tous ces contrôles supplémentaires vont le démotiver. Le préavis présent lui convient parfaitement. Il précise qu'il avait fait la même réflexion l'année passée pour le même objet.

**Carvalho Renato** tient à préciser que la proposition de la commission des finances n'a pas été faite pour surveiller M. Pernet mais pour éviter que le montant du préavis soit utilisé pour payer des factures plus anciennes que celles du préavis présenté.

**Bonzon Philippe** souligne que ce contrôle peut être fait dans le courant de l'année lors d'une des séances de la commission de gestion. Il demande que la Municipalité et le conseil ne tiennent pas compte de la proposition de la commission des finances.

**Le Président** clôt la discussion.

**La commission des finances** propose au Conseil communal de voter l'amendement suivant :

**AMENDEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent :

1. Que le préavis municipal n°02-2020, utilisé ou non, sera clôturé au 30 juin 2021.

**Décision :**

A la majorité (31 oui et 1 non, 1 abstention), le Conseil accepte l'amendement proposé par la commission des finances.

**Le Président** soumet au vote le préavis municipal n°02-2020 :

**Décisions :**

A l'unanimité, les conclusions du préavis municipal sont acceptées telles que présentées (33 oui, 0 non, 0 abstention) avec l'amendement de la commission des finances.



A l'unanimité, le Conseil décide :

1. Que le préavis municipal n°02-2020, utilisé ou non, sera clôturé au 30 juin 2021;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat;
3. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant, par les fonds de réserves y relatif au maximum sur 10 ans.

## 8. RENOUELEMENT DU BUREAU

**Le Président** rappelle qu'en vertu de l'article 11 du règlement du conseil communal, il se doit de procéder à la réélection du bureau du conseil.

### 8.1 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vincent Jatton est élu tacitement par applaudissements.

### 8.2 ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Frédéric Bonzon : 1<sup>er</sup> vice-président, Laure Détraz : 2<sup>ème</sup> vice-présidente.  
Ils sont élus tacitement par applaudissements.

### 8.3 ELECTION DES SCRUTATRICES ET DES SUPPLÉANTES

Maude Pichard : 1<sup>ère</sup> scrutatrice, Francine Pichard : 2<sup>ème</sup> scrutatrice.  
Elles sont réélues tacitement par applaudissements.

Isabelle Loup : 1<sup>ère</sup> suppléante, Anne-Marie Cossy : 2<sup>ème</sup> suppléante.

Mme Loup est réélue tacitement par applaudissements et Mme Cossy est élue tacitement par applaudissements.

## 9. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est composée de 5 membres et de 2 suppléants. Ils sont désignés pour un an, avec rééligibilité.

A ce jour, la commission est composée de :

Mme Nadine Arena  
M. Bernard Hähni  
M. Philippe Bonzon  
M. Michel Jatton  
M. Nicolas Pittet

#### Suppléants

M. Florian Pichard  
M. Marc Pichard

**Au 1er juillet 2020, elle sera composée de :**

**Mme Nadine Arena  
M. Bernard Hähni  
M. Philippe Bonzon  
M. Michel Jatton  
M. Florian Pichard**

#### **Suppléants**

**M. Marc Pichard  
M. Nicolas Pittet**

## 10. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances est composée de 5 membres et de 2 suppléants. Selon l'article 39 du règlement communal, ils sont désignés pour la durée de la législature.

Suite à la démission de M. Philippe Genillard-Yersin, il doit être remplacé.

A ce jour, la commission est composée de :

Mme Valérie Roch  
M. François Genillard  
M. Philippe Genillard-Yersin  
M. Renato Carvalho  
M. Martin André

#### Suppléants

Mme Francine Pichard  
M. Bertrand Croisier

**Au 1er juillet 2020, elle sera composée de :**

**Mme Valérie Roch  
Mme Nathalie Rapin  
M. François Genillard  
M. Renato Carvalho  
M. Martin André**

#### **Suppléants**

**Mme Francine Pichard  
M. Bertrand Croisier**



## 11. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DE DIRECTION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L' AISOL

Le comité de direction est composé d'un membre et de la municipale en charge de ce dicastère et le conseil intercommunal de l' AISOL est composé de 3 membres. Selon l'article 39 du règlement communal, ils sont désignés pour la durée de la législature.

Suite à la démission de Mme Nathalie Rapin du comité directeur au 31 décembre 2020, elle devra être remplacée.

A ce jour, la commission est composée de :

### Municipale et comité de direction

Mme Nicole Tougne

Mme Nathalie Rapin

### Membres

Mme Nadine Arena

Mme Isabelle Loup

Mme Valérie Roch

**Au 1er janvier 2021, elle sera composée de :**

### **Municipale et comité de direction**

**Mme Nicole Tougne**

**Mme Laure Détraz**

### **Membres**

**Mme Nadine Arena**

**Mme Isabelle Loup**

**Mme Valérie Roch**

## 12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### **Tougne Nicole**

Démission de M. Philippe Genillard-Yersin : Concernant les griefs de M. Genillard, j'en ai pris connaissance lors de la lecture de sa démission par M. le Président. Je désire une copie de cette lettre afin que je puisse donner aussi mon point de vue et éventuellement en discuter avec la commission d'alpage. En premier lieu, je peux vous dire que notre désaccord se porte sur un alpage où M. Genillard n'est pas amodiatraire. S'il est soucieux des dépenses communales, je dois aussi l'être afin que le budget qui m'est alloué pour l'entretien des alpages communaux ne soit pas attribué qu'à un seul alpage et qu'il me reste plus que les urgences à traiter.

Ecoles : Le journal de l'ESOL a été déposé sur vos chaises, il a été créé par nos écoliers pendant les JOJ 2020 et plus particulièrement par la section média.

Deux écoliers de notre commune sont acceptés à Sport-Art-Etudes, félicitations et plein succès à eux.

Concernant la période du COVID-19, nous avons très vite mis en place un service de bénévoles pour les commissions des personnes qui en faisaient la demande. Ce sont des bénévoles de la Jeunesse des Diablerets, ainsi que de la Paroisse protestante, qui ont œuvrés pour faire les commissions dans les commerces du village. Afin qu'il n'y ait pas d'échange d'argent et le moins possible de risque de contamination entre les personnes, nous avons ouvert des comptes auprès des commerces de notre commune et nous refacturons directement les dépenses faites aux gens concernés. Je tiens à remercier chaleureusement la Jeunesse et la Paroisse pour leur engagement pendant cette période, ainsi que nos commerces pour leur collaboration.

Au point de vue des écoles, fermeture dès le 13 mars, les devoirs à distance ont été rapidement mis en place. Un accueil pour les enfants a dû être mis en place. Pour notre commune, seulement 2 enfants ont eu recours à cette garde.

UAPE des Petits Montagnards : Actuellement à Vers-l'Eglise, cette structure sera déplacée sur le Sépey au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le COVID-19 ayant fait retarder les travaux d'aménagement des nouveaux locaux.

### **Ansermoz Carole** (représentée par M. Christian Reber)

Cotterg : Mme Annie Oguey a été remplacée au poste de présidente du comité par Mme Gretel Ginier et un nouveau membre a été élu en la personne de M. Jean-Charles André. Il est remercié par applaudissements.

FIFAD 2020 : La 51<sup>ème</sup> édition aura bien lieu du 8 au 15 août 2020. Cette édition sera particulière en raison du COVID-19 et des prescriptions de distanciation en vigueur. Le comité travaille sur ces différents points à respecter (moins de spectateurs dans les salles, projections supplémentaires en matinée, traçabilité, etc.). Malgré toutes ces mesures, cette manifestation sera de qualité et certainement festive. Pour les personnes intéressées, un repas de soutien est organisé le vendredi 7 août 2020.

Musée des Ormonts : Réouverture le 20 juin 2020 pour la saison estivale. L'Assemblée générale qui devait se dérouler le 17 avril 2020 a été repoussée à une date à définir en automne 2020.



### **Pernet Dario**

Paravalanches : Les prochains travaux de remise en état débuteront le 15 juillet pour 2 mois et ils consisteront à remplacer la rangée qui a subi une déformation due à la reptation de la neige. La construction d'une rangée de 22 mètres mise à l'enquête en 2019 et la réparation d'une claie arrachée par un bloc de rocher ont également été planifiés avec le bureau d'ingénieurs Silvaplus.

Travaux en cours/terminés : Il a été approché par Armasuisse pour l'acquisition du Fort des Aviolats et de sa parcelle. Une proposition de CHF 1'000.00 a été faite à Berne pour cet achat, à suivre.

Divers : Des contrôles d'hygiène de certains bâtiments ont été effectués, entre-autre à l'Auberge de l'Ours et à la Maison des congrès Claude Nicollier, notamment changement du sol du sous-sol, le remplacement d'une grille à la cuisine, la moquette, refaire le crépi et le ponçage de la façade extérieure.

### **Liechti Eric**

Sentiers pédestres : L'année dernière la partie inférieure de la passerelle du Dard avait été détruite par les intempéries et devait être remplacée ce printemps. Cependant, ce projet nécessite une mise à l'enquête et la planification de ces travaux a été prévue pour la fin du mois d'août 2020.

Parc des Sports : L'ouverture du Parc des Sports (piscine et parc aventure) est prévue pour le samedi 27 juin 2020. Pour ces deux activités, les restrictions sont en vigueur notamment au niveau du nombre de visiteurs.

Free Access : Le 4 juillet 2020, le bus navette Diablerets-Drutzay-Pillon-Lac Retaud sera la dernière prestation mise en service et, à la même date, ouverture de la télécabine Diablerets-Express. Ces deux prestations seront en service jusqu'au 30 août 2020.

### **Reber Christian**

COVID-19 : Dès le 16 mars, la Municipalité a mis en application les décisions du Conseil fédéral. L'ensemble du personnel administratif et celui de la Maison des congrès ont dû se conformer à de nouvelles règles, à savoir : télétravail à domicile pour le personnel administratif. Dès le 16 mars, le service de voirie a assumé les permanences de piquet, les urgences, les ramassages des ordures.

Par la suite, deux groupes de travail ont été organisés, sans contact les uns avec les autres pour éviter une mise en quarantaine. Tous les services étaient atteignables par téléphone. La Municipalité s'est installée à la Maison des congrès Claude Nicollier pour siéger tout en respectant les consignes de sécurité et a tenu entre 2 et 3 séances hebdomadaires pour satisfaire à toutes les exigences en tenant compte que toutes décisions et actions devaient être validées par la Préfecture, à savoir : l'organisation du marché, les réunions à plus de 5 personnes, la séance du conseil communal, etc.

Suite à l'annonce du 16 mars, la Municipalité a dû déposer un plan de continuité très détaillé des affaires communales de l'ensemble des services et de toutes les coordonnées des personnes responsables des services. Ce plan s'inscrirait également en cas de grande pandémie et de confinement total. Il était impératif d'assurer les services et la continuité de la gestion procurationnelle de la commune. L'armée et la Protection civile s'étaient renseignés pour réquisitionner la salle de gym de la Maison des congrès Claude Nicollier pour garantir sa disponibilité en cas de besoin.

La Municipalité a organisé toute une chaîne de services (livraisons de courses, de médicaments, déplacements, etc.) pour s'occuper des personnes les plus vulnérables. Il remercie tous les bénévoles de la société de la Jeunesse et la Paroisse de l'église protestante réformée. Un grand merci à tous pour leur engagement.

Lorsque les temps seront plus appropriés, un remerciement à ces personnes sera organisé par la Municipalité. La Municipalité tient également à remercier tous ses collaborateurs et tout le personnel communal pour leur engagement durant ces périodes difficiles.

JOJ 2020 : Le bilan de la fête a été extraordinaire, une fréquentation record et une météo de rêve. Un événement unique, des bénévoles engagés et motivés. L'héritage est là avec la nouvelle télécabine, la nouvelle piste olympique Willy Favre respectivement le centre d'entraînement qu'il faudra valoriser.

La Municipalité tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les bénévoles et toutes les personnes qui se sont engagées durant cette manifestation.



Il cite également les membres du comité local d'organisation des JOJ2020 qui seront eux aussi invités, dans des temps meilleurs, à une cérémonie déjà baptisée « Cérémonie des drapeaux ». Durant cette cérémonie, les drapeaux historiques placés dans la station seront remis aux familles et aux membres concernés par ces derniers.

Isenau : Le recours de Me Anex contre le conseil communal et la direction du Département du territoire et de l'environnement a été débouté par le Tribunal cantonal. Actuellement, le Tribunal fédéral a décrété que chaque partie avait eu le temps de s'exprimer et de déposer ses conclusions. Un dernier délai au 6 juillet a été donné pour clore l'instruction de ce dossier et se pencher un arrêt et un jugement. A suivre.

Pour information, l'Assemblée générale de la Fondation d'Isenau se déroulera le 29 juin 2020 à l'Eurotel Victoria.

PPA du Glacier des Diablerets – secteur Pierre-Pointe : N'ayant pas de nouvelle depuis presque une année et étant donné les enjeux touristiques et économique pour notre région, la Municipalité, avec l'avocat de la commune, a interpellé le Tribunal le 7 mai dernier pour faire avancer cette procédure. Le Tribunal administratif a répondu que l'arrêt intervenant dans cette cause sera rendu dans le courant de l'été 2020.

Festivités du 1er août : Au vu des conditions, mesures et restrictions actuelles, il semble impossible d'organiser cette manifestation. A ce jour, la Municipalité a confirmé que le feu d'artifice du soir aura bien lieu. La Municipalité, avec l'Office du tourisme, étudie un projet avec tous les restaurateurs de la commune afin qu'ils présentent par établissement un menu du 1er Août avec un prix commun entre tous. A suivre.

Place de jeux : Les travaux de réorganisation résultent du projet publique/privé initié par Mme Christelle Lacroix, sous la direction technique de M. Renato Carvalho. Au stade actuel, il ne s'agit pas d'un projet publique/privé, mais privé/public tant le montant et la part amenés par le privé est important, à savoir env. CHF 30'000.00 de matériel, de jeux et de prestations en nature pour l'installation de ce nouveau parc. Le COVID-19 a légèrement retardé le début des travaux, mais ils seront terminés d'ici quelques jours et la place de jeux sera entièrement opérationnelle. La Municipalité remercie toutes les personnes à l'initiative de ce projet.

Village, parc, jardin – saison d'été : Un effort soutenu a été fourni pour la préparation de notre village avant les week-end de l'Ascension et de la Pentecôte afin qu'il soit fleuri, pavoisé de drapeaux et pour montrer que notre village est en vie et qu'il donne envie d'y revenir.

Réparation des routes : Suite aux commentaires reçus sur le fait que c'est une entreprise neuchâteloise qui effectue ce travail, il précise qu'il s'agit d'une nouvelle technologie innovante et plus performante et que seule cette entreprise la pratique et que, par ailleurs, elle a un coût bien moins élevé (env. 30% de moins).

Marquage au sol : Le marquage au sol sera terminé très prochainement (avant le début de la saison estivale).

Divers : Au nom de la Municipalité, il tient à remercier les membres du conseil pour la confiance qui lui est accordée, les membres et présidents des commissions permanentes et ad hoc avec qui elle a de très bonnes relations et pour terminer au Président sortant pour l'excellente collaboration durant les 2 ans de son mandat.

### 13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Morerod Lucien** revient sur la démission de M. Philippe Genillard-Yersin et ne comprend pas quel est le malentendu entre les travaux à l'alpage du Pillon attribué à M. Nicolas Genillard et la municipale, Mme Tougne. Qu'en est-il ? **Tougne Nicole** relève qu'il s'agit en effet d'un cumul de malentendus. A la base, il s'agissait des crèches dans l'écurie où une offre avait été demandée et, lors de la visite, il a été constaté que ces dernières avaient déjà été démontées sans en informer qui de droit. Quant au bétonnage devant la chambre à fromages, là également, tout était déjà fait. Ne restait plus à la commune que de régler la facture de la marchandise. La famille Genillard avait proposé une entreprise de son choix, mais elle voulait s'assurer que les tarifs pratiqués correspondaient à ce que la commune avait devisé. Il s'en est suivi des malentendus et les griefs énoncés sont dus à des mal compréhensions.

**Reber Christian** précise que c'est lui qui a signé le courrier adressé à M. Nicolas Genillard (fils de M. Genillard-Yersin). Il est étonné d'avoir reçu la démission de M. Genillard-Yersin. Il tenait à souligner et à rappeler que, pour effectuer des travaux dans un bâtiment communal, il faut au préalable obtenir l'accord de la commune.

**Morerod Lucien** tient à relever que ces travaux avaient été demandés en automne dernier déjà. Il est lui aussi étonné de la tournure de cette affaire et en est désolé. Dans tous les cas, il pense qu'il faille trouver des solutions pour la remise en état des chalets d'alpage qui est un problème récurrent.



**Morerod Lucien** demande à M. Reber des informations sur les Euro-bornes pour les camping cars. **Reber Christian** relève que suite à l'arrivée massive de camping cars lors des week-end l'Ascension et de la Pentecôte, il confirme que ces personnes se sont 'annoncées auprès de la commune et ont payé la taxe de séjour; ils ont pu ainsi profiter de la Free Access card.

Au sujet de l'Euro-borne, il a été impossible dans un laps de temps de 2 semaines de trouver des solutions. La Municipalité est sensible à ce problème car une installation d'Euro-borne peut permettre de garder, voir mieux, de fidéliser cette nouvelle clientèle. Le dossier n'est pas simple car il faut adapter cela avec le règlement de police et le règlement du TCS. La Municipalité est en train d'étudier une place qui serait normalement le long de la Grande Eau et également une place pour l'euro-borne (qui sert à vidanger les toilettes des camping cars afin d'éviter des dépôts sauvages).

**Morerod Lucien**, demande à M. Reber, suite à la séance avec les syndicats, si il a été discuté des comptes 2021 et si la péréquation 2021 serait un peu plus favorable à notre commune ? **Reber Christian** rappelle ce qui a été dit précédemment à ce sujet et que c'était l'Union des Communes Vaudoises, sur procuration de la plupart des communes vaudoises, qui conduit les négociations avec le conseil d'état. **Morerod Lucien** pense qu'il serait judicieux de faire une étude nous-même et de prendre les devants avant de ne plus rien pouvoir faire. **Reber Christian** précise que l'UCV n'est pas seule mais qu'une délégation des syndicats a été constituée et c'est ces deux entités qui conduisent les négociations,

**Croisier Bertrand**, au sujet de la prolongation de la ligne ASD, au vu des échafaudages montés sur le hangar des TPC, il a pris contact avec M. Praz pour avoir quelques précisions. M. Praz lui a précisé qu'il ne s'agissait que d'un entretien courant du hangar et que cela n'avait rien à voir avec le projet de prolongation. Quant au projet, les TPC l'aurait mis en stand-by en attendant que la commission ad hoc prenne contact avec eux pour étudier les variantes proposées. Il encourage les membres de cette commission à aller dans ce sens.

**Borghi Alexandre** revient sur article paru dans le 24Heures le 10 décembre 2019 qui fait l'état du débat sur la prolongation de la ligne de l'ASD et sur la motion qu'il a déposée lors du dernier conseil. Il tient à rappeler à la Municipalité que le but de sa motion était de réunir toutes les personnes concernées et d'aller de l'avant avec ce projet.

**Reber Christian** tient à souligner qu'il y a bien eu des contacts avec M. Praz et, en raison du COVID-19, il y a eu des retards dans la suite de ce dossier. Il précise que le 10 décembre 2019, la Municipalité a envoyé un courrier aux TPC pour leur faire part des demandes du conseil communal suite à la séance du 5 décembre 2019; une réponse a été reçue 2 mois plus tard, le 13 février 2020, où ils demandaient plus de détails au sujet de la desserte des bus de la région et quel serait le mandat que notre commune confierait aux TPC pour l'étude des propositions faites. La Municipalité a donc demandé aux TPC une offre estimative sur le coût financier dans le cas où elle lui donnerait ce mandat; à ce jour aucune réponse n'a été reçue.

Dans le courant du mois de mai 2020, M. Palomares a fait une demande sur la description démographique du village, capacités des parkings, résidences secondaires, etc. La Municipalité a donné réponse à toutes leurs questions et elle leur a fourni les documents spécifiques demandés; là également plus de nouvelle à ce jour.

Une rencontre a eu lieu avec M. Liechti et M. Pierre-Alain Urech, président de TGVD, au sujet d'un projet à Vers-l'Eglise. Malheureusement, l'ensemble du conseil d'administration de TGVD refuse catégoriquement tout projet proposé même si la Municipalité est prête à défendre un projet sur le site de Vers-l'Eglise.

**André Jean-Charles** remercie M. Reber pour toutes ces informations. Il relève qu'avec le COVID-19, la commission nommée pour étudier le projet de prolongement de la ligne de l'ASD n'a pas pu aller de l'avant et tout a été mis en stand-by. Des contacts seront repris pour reprendre ce dossier et voir quelles seraient les solutions qui peuvent être trouvées.

**Croisier Bertrand** remercie également M. Reber. Il reste convaincu de la nécessité que la commission étudie toutes les variantes proposées afin proposer des projets et de pouvoir donner une direction claire aux TPC pour aller de l'avant. Il rappelle que pour un projet avec un départ à Vers-l'église, il faudra prévoir un délai qui sera très long (10 ans), il faut donc se mettre au travail maintenant pour arriver à présenter un projet qui tient la route. Il encourage donc la commission à se réunir pour étudier ce dossier.

**Bonzon Philippe** au sujet de TGVD, du prolongement de la ligne de l'ASD, d'un projet à Vers-l'Eglise, relève que tous ces éléments sont liés. Le nouveau président, M. Urech, est ouvert à la discussion mais il est clair qu'à l'heure actuelle, comme l'a dit M. Croisier, avant une dizaine d'années rien ne pourra être fait à Vers-l'Eglise. Il pense que notre commune peut faire quelque chose et demande à M. Liechti de s'atteler à influencer petit-à-petit le conseil d'administration de TGVD afin de le faire changer d'avis sur le projet de Vers-l'Eglise.



**Bonzon Philippe** suite à l'intervention de M. Morerod sur la péréquation et sur ce que M. Reber a dit au sujet de la commission des syndics et de l'Union des communes vaudoises qui défendent les intérêts des communes, il tient à rappeler qu'il ne faut pas oublier que la facture sociale a augmenté de 20% en une année et que cela risque de continuer, que le travail administratif qui est imposé est de plus en plus lourd et coûte cher à notre commune et qu'il est important que cette commission soit le porte-parole de notre commune et du conseil communal.

**Grobéty Patrick** tient à remercier le Président pour son engagement et son travail durant ces 2 années de mandat. Le Président est applaudi par l'ensemble du conseil communal

**Ansermoz Hugues** relève qu'il faut faire très attention car des bruits courent que TGVD essaie de mettre la piste de la Jorasse à l'écart au niveau financier. Il rappelle que le ski-club et Swiss-ski prévoient des événements et que si les finances ne suivent pas, il n'y a pas de garantie que certains travaux puissent être effectués (pose des filets, préparation adéquate de la piste, etc.).

**Frei Marino** relève que le panneau d'informations installé à l'égard des camping cars est une bonne chose. Au sujet de l'abattage d'arbres le long de la Grande Eau, il souhaite savoir si ils seront tous abattus et si d'autres seront replantés ? **Pernet Dario** précise que suite à un contrôle du garde-forestier, il a été constaté que certains arbres sont malades et risquent de tomber. Afin d'assurer la sécurité du passage, ces abattages sont obligatoires. Il précise qu'une offre est en cours pour replanter une dizaine d'arbres. Ce travail de reboisement ne pourra se faire qu'en automne ou au printemps prochain.

**Borghi Alexandre**, sur le sujet du déboisement/reboisement, relève que sur l'ancienne piste de slalom, des arbres commencent à repousser au-delà des clôtures des terrains voisins, peut-être que le Groupement forestier pourrait s'en occuper ? **Pernet Dario** précise qu'actuellement une procédure est en cours entre TGVD et le Groupement forestier car il y a eu trop d'arbres abattus et qu'il y ait un risque d'être dénoncé au procureur.

**Le Président** tient à remercier les membres du conseil, la secrétaire, les membres du bureau, la Municipalité et les membres du bureau, du greffe, M. Cossetto et M. Frutig pour leur engagement et leur disponibilité et ceci toujours dans une cordiale entente.

Il relève que ces deux années de présidence furent riches en rencontres lors de séances diverses et de représentations diverses. Il a oeuvré du mieux qu'il pouvait pour le bien de la commune. Il a eu beaucoup de plaisir et que ce fut une très belle expérience.

Il souhaite ses meilleurs vœux à son successeur, M. Vincent Jatton, dans ces nouvelles fonctions de président du conseil communal.

La prochaine séance du conseil communal se tiendra le jeudi 24 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h45.

Le président :

Luc Peneveyre

La secrétaire :

Julia Belluz